

SCI JM HABITAT

Société Civile Immobilière au capital de 1 euro

Siège social : 40 rue Bob Wollek – 72100 LE MANS

RCS LE MANS 988 339 586

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Réunie le 9 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, les associés de la SCI JM Habitat se sont réunis au siège social de la société.

Associés présents

- Monsieur Jérémy PASCAUD, associé détenant 1 part sociale ;
- Monsieur Melvyn ROQUAIN, associé détenant 1 part sociale.

Les associés présents représentant la totalité du capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jérémy PASCAUD est désigné Président de séance.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie afin de statuer sur le projet d'acquisition de l'immeuble situé :

8 rue des Pâquerettes – 72700 ALLONNES

au prix de :

357 000 euros (trois cent cinquante-sept mille euros) frais d'agence inclus.

Résolution unique

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- approuve le projet d'acquisition de l'immeuble situé 8 rue des Pâquerettes, 72700 ALLONNES, au prix maximum de 357 000 euros frais d'agence inclus ;
- autorise les co-gérants, Monsieur Jérémy PASCAUD et Monsieur Melvyn ROQUAIN, agissant ensemble ou séparément, à signer l'offre d'achat, la promesse de vente, l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous actes, avenants, documents et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise les co-gérants à solliciter, négocier et souscrire tout emprunt bancaire destiné au financement de cette acquisition, à signer toute offre de prêt, contrat de prêt et document bancaire y afférent ;
- autorise les co-gérants à consentir toutes garanties éventuellement requises par les établissements prêteurs dans le cadre du financement de l'opération ;
- prend acte que les frais d'acquisition, frais de notaire et frais annexes pourront être financés au moyen d'apports en comptes courants d'associés ;

- confère aux co-gérants tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation complète de cette acquisition et de son financement.

Vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés représentant la totalité du capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait au Mans,

Le 9 juin 2026

En deux exemplaires originaux.

Signatures

L'Associé et Co-Gérant

Monsieur Jérémie PASCAUD

Signature : 

L'Associé et Co-Gérant

Monsieur Melvyn ROQUAIN

Signature : 